

Consignes à tenir pour les visiteurs

Le service est ouvert 24h/24 et 7j/7.

Ces règles ont pour objectif de garantir la sécurité, le confort et le repos de votre proche. Notre équipe reste à votre disposition pour vous accompagner tout au long du séjour de votre proche.



Les visites

- + Le nombre de visiteurs est limité à **3 personnes maximum** dans la chambre.
- + Nous vous demanderons de patienter en salle d'attente pendant :
 - les soins,
 - les visites médicales,
 - les examens,
 - l'entretien des locaux.
- + Afin de préserver le repos du patient, nous vous recommandons de limiter le temps de présence en chambre.
- + Si vous êtes nombreux à vous relayer, merci de veiller à ne pas encombrer la salle d'attente afin de préserver le confort et la confidentialité de chacun.
- + Après accord médical, les proches mineurs pourront rendre visite au patient



Organisation de séjour

- + Le couchage des visiteurs n'est pas possible au sein de l'unité.
- + Dans certains cas, un journal de bord peut être ouvert : C'est un outil qui permet aux patients de comprendre leur vécu pendant son séjour en réanimation.



Téléphone et informations médicales

- + Pour faciliter le travail de l'équipe, nous vous remercions d'éviter les appels téléphoniques et les visites entre 8h et 10h.
- + En cas d'urgence, soyez assurés que nous vous contacterons dès que possible
- + Conformément à la réglementation, une personne référente devra être désignée. Elle sera notre interlocuteur privilégié et transmettra les informations au reste de la famille.
- + Les médecins peuvent sous réserve de disponibilité vous rencontrer les après-midis.



Hygiène et sécurité

- + Désinfectez-vous les mains en entrant et en sortant des chambres de patients
- + Selon la situation de votre proche, l'équipe peut vous demander de porter
 - des gants,
 - une surblouse,
 - un masque.
- + Ces équipements doivent être retirés avant de quitter la chambre.
- + Si vous présentez des symptômes respiratoires (fièvre, toux...), il est préférable de reporter votre visite.



Nourriture et affaires personnelles

- + Certains patients sont soumis à des régimes alimentaires et hydriques stricts par prescription médicale. N'apportez pas de nourriture ou boissons à votre proche sans validation de l'équipe soignante.
- + Nous vous demandons de ne pas vous alimenter dans les chambres ni dans la salle d'attente. Si besoin, une cafétéria se trouve à l'entrée Sud de l'hôpital.
- + Vos affaires personnelles peuvent être déposées dans un casier sécurisé : Le numéro de casier correspond au numéro de chambre de votre proche.



Confidentialité

- + Toute captation d'image ou vidéo du patient, des locaux, des appareillages ou des soignants est strictement interdite